

FICHE DE SECURITE

ESSENCE F

Date 19/08/2011

Page 1/11

PRODUCTEUR :

The Clay and Paint Factory S.A.
Rue du dossay, 3
4020 Wandre Belgique-Belgique
Tel. : 0032 4 345 99 62
e-mail : g.desmare@clay-and-paint.com
In case of emergency : 070/245.245

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE

- **Identification du produit : ESSENCE F**
- **Usage** : Auxiliaire pour la peinture sur soie
- Voir fiche technique pour des informations détaillées.
- **N° de téléphone en cas d'urgence** : Belgique : + 32 70 245 245
- France : 0033 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé dangereux, au sens des directives 1999/45/CE ou 67/548/CEE (voir rubrique 15).

CLASSIFICATION: | F; R11 | Xn; R65 | Xi; R38 | R67 | N; R51/53 |

DANGERS PHYSIQUES / CHIMIQUES :

Facilement inflammable. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut flasher ou exploser en cas d'ignition. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition.

DANGERS POUR LA SANTE :

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. Irritant pour la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges. Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Peut causer une dépression du système nerveux central.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est classé dangereux, au sens des directives 1999/45/CE ou 67/548/CEE.

Ce produit est une préparation au sens de la réglementation européenne.

Substance(s) dangereuse(s) ou substance(s) complexe(s) dangereuse(s) reportable(s)

NOM	CAS	EINECS / ELINCS	%	Symboles / Phrases de risques
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	265-150-3	15,1-18,5%	R10, Xn ; R65, R66, R67 Note H, Note P
Naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	265-151-9	79,0-82,4%	F ; R11, Xi ; R38, Xn ; R65, R67, N ; R51/53 Note H, Note P

Constituant(s) dangereux reportable(s) contenu(s) dans une ou des substances complexes

FICHE DE SECURITE

ESSENCE F

Date 19/08/2011

Page 2/11

NOM	CAS	EINECS / ELINCS	%	Symboles / Phrases de risques
Cyclohexane	110-82-7	203-806-2	1.95%	F ; R11, Xi ; R38, Xn ; R65, R67, N ; R50/53
Heptane et isomères	ISOMER MIXTURES	ISOMER MIXTURES	13.70%	F ; R11, Xi ; R38, Xn ; R65, R67, N ; R50/53
Méthylcyclohexane	108-87-2	203-624-3	9.75%	F ; R11, Xi ; R38, Xn ; R65, R67, N ; R51/53
Octane et isomères	111-65-9	203-892-1	33.15%	F ; R11, Xi ; R38, Xn ; R65, R67, N ; R50/53

4. PREMIERS SECOURS

INHALATION

Eloigner la personne touchée de la zone d'exposition. Les personnes portant assistance doivent éviter de s'exposer elles-mêmes ou d'exposer d'autres personnes. Employer une protection respiratoire adaptée. En cas d'irritation respiratoire, vertige, nausée ou perte de conscience, obtenir immédiatement une assistance médicale. En cas d'interruption de la respiration, employer un dispositif mécanique d'assistance respiratoire ou pratiquer le bouche-à-bouche.

CONTACT CUTANE

Laver les zones de contact à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer abondamment à l'eau. En cas d'irritation, obtenir une assistance médicale.

INGESTION

Obtenir des soins médicaux immédiats. Ne pas provoquer de vomissement.

NOTE AU MEDECIN

En cas d'ingestion, le produit peut être aspiré dans les poumons et causer une pneumonie d'origine chimique. Traiter en conséquence. Un hydrocarbure léger, ou un de ses composants, peut être associé à une sensibilisation cardiaque suite à des expositions très élevées (bien au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle) ou à une exposition simultanée à des niveaux élevés de stress ou à des stimulants cardiaques comme l'adrénaline. L'administration de telles substances est à éviter.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, la mousse, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone (CO2) pour éteindre les flammes.

Moyens d'extinction inappropriés: Jets d'eau directs.

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Instructions de lutte contre l'incendie: Evacuer la zone. Si une fuite ou un épandage ne s'est pas enflammé, utiliser la pulvérisation d'eau pour disperser les vapeurs et pour protéger les personnes intervenant pour stopper la fuite. Empêcher l'écoulement des produits de lutte contre l'incendie vers les circuits d'eau potable et les égouts. Les pompiers doivent utiliser un équipement de protection standard et dans les espaces confinés un appareil respiratoire individuel (ARI). Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et pour protéger le personnel.

Dangers inhabituels d'incendie: Facilement inflammable. Les vapeurs sont inflammables et plus lourdes que l'air. Elles représentent un danger de retour de feu car elles peuvent s'infiltrer dans le sol et atteindre des sources d'ignition éloignées. Produit dangereux. Les pompiers doivent envisager l'utilisation des équipements de protection indiqués à la rubrique 8.

Produits de combustion dangereux: Fumée et vapeurs, Sous-produits de combustion incomplète, Oxydes de carbone

PROPRIETES D'INFLAMMABILITE

Point d'éclair [Méthode]: 2C (36F) [ASTM D-56]

Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LEL: 0.6 UEL: 7.0 [Approx.]

Température d'auto-inflammation: >200°C (392°F)

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PROCEDURES DE NOTIFICATION

En cas de déversement ou de dispersion accidentelle, informer les autorités compétentes conformément aux réglementations en vigueur.

MESURES DE PROTECTION

Eviter le contact avec le produit déversé. Avertir ou évacuer les résidents des zones avoisinantes et sous le vent si la toxicité ou l'inflammabilité du produit l'impose. Voir les mesures de lutte contre l'incendie à la rubrique 5. Se reporter à la rubrique Identification des dangers pour les dangers. Se reporter à la rubrique 4 pour les mesures de premiers secours. Se reporter à la rubrique 8 pour les exigences minimales en matière d'équipement de protection individuelle. Des mesures de protection supplémentaires peuvent être nécessaires, en fonction de circonstances spécifiques et/ou du jugement autorisé des secouristes.

Gants de travail (de préférence avec manchette) offrant une résistance appropriée aux produits chimiques.

Remarque : les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence. Si un contact avec le produit chaud est possible ou anticipé, des gants résistant à la chaleur et calorifugés sont recommandés.

Protection respiratoire: on peut employer un équipement de protection respiratoire demi-visage ou intégral à filtre(s) pour vapeurs organiques et, si applicable, un appareil H2S ou bien un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) en fonction de l'importance du déversement et du niveau d'exposition potentiel. S'il n'est pas possible de caractériser complètement l'exposition ou si une atmosphère déficiente en oxygène est possible ou anticipée, le port d'un APRA est recommandé. Le port de gants de travail résistants aux hydrocarbures aromatiques est recommandé.

Remarque: les gants en polyacétate de vinyle (PVA) ne résistent pas à l'eau et ne conviennent pas pour des situations d'urgence.

Des lunettes de protection contre les produits chimiques sont recommandées si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles.

Petits déversements : des vêtements de travail normaux antistatiques sont généralement adaptés.

Déversements importants : il est recommandé d'utiliser une combinaison intégrale résistante aux produits chimiques et antistatique.

GESTION DES DEVERSEMENTS

Déversement terrestre: Éliminer toutes les sources d'ignition (ne pas fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas marcher dans le produit déversé, ni le toucher. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos. Une mousse rabattant les vapeurs peut être utilisée pour les réduire. Utiliser des outils propres ne produisant pas d'étincelles pour recueillir le produit absorbé. Absorber ou couvrir de terre sèche, sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs. Déversements importants : la pulvérisation d'eau peut réduire les vapeurs mais peut ne pas empêcher l'inflammation dans les espaces clos. Recueillir par pompage ou avec un absorbant adapté.

Déversement dans l'eau: Stopper la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer les sources d'inflammation. Avertir les autres navires. Si le point d'éclair dépasse la température ambiante de 10°C ou plus, utiliser des barrières de rétention et retirer de la surface de l'eau par écrémage ou à l'aide d'absorbants adaptés lorsque les conditions le permettent. Si le point d'éclair ne dépasse pas la température ambiante de plus de 10°C, utiliser des barrières flottantes pour protéger le littoral, et laisser le produit s'évaporer. Demander conseil à un spécialiste avant d'utiliser des agents dispersants. Les recommandations concernant les déversements terrestres et dans l'eau sont basées sur le scénario de déversement le plus probable pour ce produit ; toutefois, les conditions géographiques, le vent, la température (et dans le cas d'un

déversement dans l'eau) le courant et la direction du courant ainsi que la vitesse peuvent grandement influencer les actions appropriées à entreprendre. Pour cette raison, les experts locaux doivent être consultés. Note : Les réglementations locales peuvent prescrire ou limiter les actions à entreprendre.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Déversements importants : Endiguer à bonne distance du déversement en vue d'une récupération et d'une élimination ultérieure. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, égouts, sous-sols ou espaces clos.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Eviter le contact avec la peau. Empêcher l'exposition aux sources d'ignition, par exemple utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et de l'équipement antidéflagrant.

Le chauffage ou l'agitation de ce produit peut provoquer des émanations ou vapeurs potentiellement toxiques ou irritantes. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Empêcher les petits déversements et les fuites pour éviter les glissades. Le produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une étincelle électrique (source d'ignition). Appliquer des procédures de mise à la terre appropriée. Cependant, la mise à la terre peut ne pas éliminer le risque d'accumulation d'électricité statique. Consulter les normes locales applicables à titre de conseil. D'autres références utiles sont American Petroleum Institute 2003 (Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents) ou National Fire Protection Agency 77 (Recommended Practice on Static Electricity) ou CENELEC CLC/TR 50404 (Electrostatique - Code de bonne pratique pour la prévention des risques dus à l'électricité statique)

Température de chargement/déchargement: [Ambiante]

Température de transport: [Ambiante]

Accumulateur de charges statiques: Ce produit accumule l'électricité statique.

Un liquide est typiquement considéré comme non-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 100 pS/m (100x10E-12 Siemens par mètre) et comme semi-conducteur, accumulateur d'électricité statique si sa conductivité est inférieure à 10,000 pS/m. Qu'un liquide soit non conducteur ou semi-conducteur, les précautions sont identiques. Un certain nombre de facteurs, par exemple la température du liquide, la présence de contaminants, d'additifs antistatiques et la filtration peuvent considérablement influencer sur la conductivité de ce liquide.

STOCKAGE

L'eau incendie doit pouvoir être fournie à débit très élevé. Un système fixe de sprinkler/déluge est recommandé. Le choix du conteneur, réservoir de stockage par exemple, peut avoir un effet sur l'accumulation et la dissipation d'électricité statique.

Garder le conteneur fermé. Manipuler les récipients avec précaution. Ouvrir lentement pour contrôler une décompression éventuelle. Entreposer dans un endroit frais et bien ventilé. Stockage extérieur ou séparé de préférence. Les conteneurs de stockage doivent être mis à la terre. Les conteneurs de stockage fixes, récipients de transfert et l'équipement associé doivent être mis à la terre pour éviter l'accumulation d'électricité statique.

Température de stockage: [Ambiante]

Pression de stockage: [Ambiante]

Récipients/emballages adaptés: Camions-citernes; Fûts; Wagons-citernes

Matériaux et revêtements adaptés (Compatibilité Chimique): Acier au carbone; Acier inoxydable;

Polyéthylène; Polypropylène; Téflon; Polyester

Matériaux et revêtements non adaptés: Caoutchouc Naturel; Caoutchouc Butyl; Ethylène-propylène-diène monomère (EPDM); Polystyrène

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Valeurs limites d'exposition (Note : les valeurs limites d'exposition ne sont pas additives)

Nom de la substance	Forme	Limite / Standard	Remarque	Source
---------------------	-------	-------------------	----------	--------

FICHE DE SECURITE

ESSENCE F

Date 19/08/2011

Page 5/11

EXXSOL DSP 100/160	Vapeur	VME (calcul réciproque)	1400 mg/m3	295 ppm	Total des hydrocarbures	ExxonMobil
-----------------------	--------	-------------------------------	---------------	------------	----------------------------	------------

Note : Des renseignements sur les procédures de surveillance recommandées peuvent être obtenus auprès des agences ou instituts officiels.

DOSE DERIVEE SANS EFFET (DNEL)/DOSE DERIVEE D'EFFET MINIMAL (DMEL)

Travailleur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation
Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	773 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	2035 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	300 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	1500 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

Consommateur

Nom de la substance	Cutané	Inhalation	Voie orale
Hydrocarbons, C7-C9, n-alkanes, isoalkanes, cyclics	773 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	2035 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	699 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets
Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	300 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	1500 mg/m3 DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets	300 mg/kg bw/day DNEL, Chronique Exposition, Systémique Effets

Remarque : la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

MESURES D'ORDRE TECHNIQUE

Le niveau de protection et les types de contrôle nécessaires varieront selon les conditions d'exposition potentielles.

Mesures de contrôle à envisager :

Utilisation d'une ventilation suffisante afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées.
Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

PROTECTION INDIVIDUELLE

Les choix des équipements de protection individuelle dépendent des conditions d'exposition potentielles, notamment en fonction de l'application, des pratiques de manipulation, de la concentration et de la ventilation. Les renseignements ci-dessous relatifs au choix des équipements de protection sont basés sur l'utilisation normale prévue de ce produit.

Protection respiratoire: Si les mesures techniques ne permettent pas de maintenir les concentrations de contaminants présents dans l'air à un niveau adéquat de protéger la santé des travailleurs, le port d'un appareil respiratoire agréé peut s'avérer nécessaire. Le choix de l'appareil respiratoire, son utilisation et son entretien

doivent être en conformité avec les recommandations réglementaires lorsqu'elles sont applicables.

Les types d'appareils respiratoires à envisager sont:

Demi-masque respiratoire à élément filtrant Matériel à filtre de type A., Les normes du Comité Européen de Normalisation (CEN) EN 136, 140 et 405 fournissent des recommandations sur les masques respiratoires et les normes EN 143 et 149 sur les filtres.

En présence de concentrations élevées dans l'air, utiliser un appareil respiratoire autonome agréé. Les appareils respiratoires à bouteille destinés à l'évacuation peuvent être indiqués lorsque les niveaux d'oxygène sont trop faibles, les niveaux de détection des gaz/vapeur sont bas ou si la capacité des filtres purificateurs d'air peut être dépassée.

Protection des mains: Tout renseignement spécifique sur les gants est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de gants. L'adaptation des gants et leur durée maximale d'utilisation différeront selon les conditions spécifiques d'utilisation. Obtenir l'avis du fabricant de gants quant au choix des gants et à leur durée d'usage pour vos conditions d'utilisation. Contrôler et remplacer les gants endommagés. Les types de gants à envisager pour ce produit sont notamment:

Le port de gants de protection chimique est conseillé. En cas de risque de contact avec les avant-bras, porter des gants à manchette. Nitrile, Les normes CEN EN 420 et EN 374 fournissent des recommandations générales et des listes de types de gants.

Protection des yeux: Lorsque le contact avec le produit est possible, le port de lunettes de sécurité à écrans latéraux est recommandé.

Protection de la peau et du corps: Tout renseignement spécifique sur les vêtements est fourni sur la base des publications existantes et des données fournies par les fabricants de vêtements. Les types de tenues à envisager pour ce produit sont notamment: Vêtements résistants aux produits chimiques et pétroliers si le contact avec le produit est probable.

Mesures d'hygiène spécifiques: Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures contaminées qui ne peuvent pas être nettoyées. Pratiquer un bon nettoyage.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Les propriétés physiques et chimiques typiques sont indiquées ci-dessous.

INFORMATIONS GENERALES

- Etat physique: liquide
- Couleur: incolore - transparent
- Odeur: Odeur douce d'aromatique
- Seuil olfactif: N/D

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA SANTE, LA SECURITE ET L'ENVIRONNEMENT

- Densité (à 15 C): 0.74
- Point d'éclair [Méthode]: 2C (36F) [ASTM D-56]
- Limites d'inflammabilité (Pourcentage volumique approximatif dans l'air): LEL: 0.6 UEL: 7.0 [Approx.]
- Température d'auto-inflammation: >200°C (392°F)
- Point d'ébullition / Intervalle: 98C (208F) - 166C (331F)
- Tension de vapeur: 2.4 kPa (18 mm Hg) à 20°C | 5.8 kPa (43.5 mm Hg) à 38C | 9.8 kPa (73.5 mm Hg) à 50C
- Taux d'évaporation (Acétate de n-butyle = 1): 0.95
- Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau): N/D
- Solubilité dans l'eau: Négligeable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

FICHE DE SECURITE
ESSENCE F

Date 19/08/2011

Page 7/11

- **STABILITE:** Le produit est stable dans les conditions normales.
- **CONDITIONS A EVITER:** Eviter la chaleur, les étincelles, les flammes nues et autres sources d'ignition.
- **MATERIAUX A EVITER:** Oxydants forts
- **PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:** Produit ne se décomposant pas à température ambiante.
- **POLYMERISATION DANGEREUSE:** Ne devrait pas se produire.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITE AIGUE

Voie d'exposition	Conclusion / Remarques
Inhalation	
Toxicité: Données disponibles	Peut entraîner des effets sur le système nerveux central. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Données disponibles	Danger négligeable aux températures ambiantes/normales de manutention. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Ingestion	
Toxicité: DL50 > 5000 mg/kg	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
PEAU	
Toxicité: DL50 > 3000 mg/kg	Faiblement toxique. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
Irritation: Données disponibles	Modérément irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.
YEUX	
Irritation: Données disponibles	Peut causer une gêne oculaire légère et passagère. Basé sur des données expérimentales relatives à des produits de structure semblable.

EFFETS CHRONIQUES/AUTRES

Pour le produit lui-même: Les vapeurs à des concentrations supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer maux de tête et vertiges, sont anesthésiantes et peuvent entraîner d'autres effets sur le système nerveux central. Le contact cutané prolongé et/ou répété avec des produits de faible viscosité peut causer une délipidation de la peau susceptible d'entraîner irritation et dermatite. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons durant l'ingestion ou le vomissement sont susceptibles de causer une pneumonie chimique ou un œdème pulmonaire. L'exposition très élevée (espaces confinés/utilisation abusive) aux hydrocarbures légers peut conduire à un rythme cardiaque anormal (arythmies). Ces arythmies peuvent être provoquées par une exposition à des quantités importantes d'hydrocarbures (au-dessus des valeurs limites d'exposition professionnelle) combinée à des niveaux élevés de

stress ou à des stimulants cardiaques tels qu'adrénaline, décongestionnants nasaux, médicaments pour asthmatiques ou cardiovasculaires.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations fournies sont basées sur les données disponibles sur le produit, sur ses composants et sur des produits similaires.

ECOTOXICITE

Produit -- Susceptible d'être toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

MOBILITE

Produit -- Fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées.

PERSISTANCE ET DEGRADABILITE

Biodégradation: Produit -- Susceptible de se biodégrader facilement.

Hydrolyse: Produit -- La transformation due à l'hydrolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Photolyse: Produit -- La transformation due à la photolyse n'est pas susceptible d'être significative.

Oxydation atmosphérique: Produit -- Susceptible de se dégrader rapidement dans l'air.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Les recommandations pour l'élimination concernent le produit tel qu'il est fourni. L'élimination doit se faire conformément aux lois et réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

CONSEILS RELATIFS A L'ELIMINATION

Ce produit peut être utilisé comme combustible dans une chaudière contrôlée, ou éliminé par incinération contrôlée à très hautes températures afin d'empêcher la formation de produits de combustion indésirables.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES RELATIVES A L'ELIMINATION

Code de déchet européen.

NOTE: ces codes sont attribués sur la base des emplois les plus courants de ce produit et peuvent ne pas prendre en compte des contaminants résultant de l'utilisation effective. Les producteurs de déchets doivent évaluer le procédé réel générant le déchet et ses contaminants de façon à assigner le code déchet adéquat.

Mise en garde concernant les emballages vides Alerte Récipient Vide (si applicable) : Les récipients vides peuvent contenir des résidus, ils sont potentiellement dangereux. Ne pas essayer de re-remplir ou de nettoyer les récipients sans instructions appropriées. Les fûts vides doivent être entièrement rincés et stockés dans un endroit sûr jusqu'à une élimination appropriée ou un re-conditionnement approprié. Les récipients vides ne doivent être collectés pour recyclage, récupération ou élimination que par un prestataire convenablement qualifié ou agréé, et conformément aux réglementations gouvernementales.

NE PAS METTRE SOUS PRESSION, COUPER, SOUDER, BRASER, PERCER, BROYER OU EXPOSER DE TELS RÉCIPIENTS A LA CHALEUR, AU FEU, AUX ÉTINCELLES, A L'ÉLECTRICITÉ STATIQUE OU TOUTE AUTRE SOURCE D'IGNITION. ILS PEUVENT EXPLOSER ET ENTRAÎNER DES BLESSURES OU LA MORT

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TERRE (ADR/RID)

Nom d'expédition exact: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.

Suffixe du nom d'expédition exact: Disposition Spéciale 640D

Classe de danger: 3

Code de classification: F1

Numéro ONU: 3295

FICHE DE SECURITE

ESSENCE F

Date 19/08/2011

Page 9/11

Groupe d'emballage: II
Etiquette(s): 3, EHS
Numéro d'identification de danger: 33
Code d'action d'urgence (EAC) Hazchem: 3YE
Nom du document de transport: UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, GE II, Disposition Spéciale 640D

VOIES NAVIGABLES INTERIEURES (ADNR/ADN)

Nom d'expédition exact: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe de danger: 3
Numéro d'identification de danger: 33
Numéro ID ou ONU: 3295
Groupe d'emballage: II
Etiquette(s): 3 (N2), EHS
Nom du document de transport: UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Isoheptanes & n-Heptane), 3 (N2), GE II

MER (IMDG)

Nom d'expédition exact: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe et division de danger: 3
Numéro ONU: 3295
Groupe d'emballage: II
Polluant Marin: Oui
Etiquette(s): 3
Numéro EMS: F-E, S-D
Nom du document de transport: UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A. (Octanes) 3, GE II, (2°C c.c.), POLLUANT MARIN

AIR (IATA)

Nom d'expédition exact: HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A.
Classe et division de danger: 3
Numéro ONU: 3295
Groupe d'emballage: II
Etiquette(s): 3
Nom du document de transport: UN3295, HYDROCARBURES LIQUIDES, N.S.A., 3, GE II




15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Informations REACH: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la/les substance(s) composant ce produit ou pour le produit lui-même.

Ce produit est classé dangereux au sens des Directives Européennes Substances / Préparations Dangereuses. CLASSIFICATION: Facilement inflammable. Nocif. Irritant. Dangereux pour l'environnement. La classification de ce produit est basée tout ou partie sur des résultats de tests.

ETIQUETAGE UE :

Symbole: F, Xn, N

		
Facilement inflammable	Nocif	Dangereux pour l'environnement

Nature du risque particulier:

R11 : Facilement inflammable.

R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R38 : Irritant pour la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolences et vertiges.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

Consigne de sécurité:

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23 : Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

S24 : Éviter le contact avec la peau.

S33 : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S43 : En cas d'incendie utiliser mousse, poudre sèche, ou dioxyde de carbone (CO2).

S57 : Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

S60 : Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et/ou la fiche de données de sécurité.

S62 : En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

STATUT REGLEMENTAIRE ET LOIS ET REGLEMENTATIONS APPLICABLES

Conforme aux exigences nationales/régionales suivantes en matière d'inventaire chimique: DSL, KECI, TSCA, PICCS, ENCS, AICS, IECSC

Directives et Règlements UE applicables:

Directive UE:

Règlement 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.... tel que modifié.

Directive 2004/42/EC relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules et modifiant la

Directive 1999/13/CE.

Directive 96/82/CE telle que modifiée par la Directive 2003/105/CE [... concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses]. Le produit contient une substance qui tombe dans les critères définis dans l'Annexe I. Pour des détails sur les exigences tenant compte du volume de produit stocké sur le site, se référer à cette directive.

Directive 98/24/CE [... concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail ...]. Pour des détails sur les exigences, se référer à cette directive.

16. AUTRES INFORMATIONS

LISTE DES PHRASES DE RISQUES FIGURANT DANS LES RUBRIQUES 2 ET 3 DE CE DOCUMENT

(Pour information uniquement)

R10 : Inflammable.

R11 : Facilement inflammable.

R38 : Irritant pour la peau.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil.

DENEGATION DE RESPONSABILITE. Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous

FICHE DE SECURITE
ESSENCE F

Date 19/08/2011

Page 11/11

considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document